

2023/052
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 4.1 : Personnel titulaires et stagiaires de la FPT
23.D.048

Le 6 juillet 2023 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 30 juin 2023 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Christelle RESSENCOURT, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Arnaud LÉBOULANGER, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

Pouvoir :

Fabien LANGRENEZ donne pouvoir à Arnaud LÉBOULANGER

Secrétaire de séance : Christelle RESSENCOURT

**TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE
TECHNICIEN TERRITORIAL**

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

*Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis de la commission finances,*

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien territorial à temps complet (35h00/35h00) pour assurer l'encadrement du service technique,

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (35h00/35h00) pour assurer, à titre principal, l'encadrement du service technique,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence suite au recrutement,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- ✓ De créer un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (35h00/35h00) pour assurer, à titre principal, l'encadrement du service technique,
- ✓ De modifier le tableau des effectifs en conséquence suite au recrutement,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire

F BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20230706-23D048-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20230706-23D048-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023